



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 17

L'an deux mille vingt-quatre le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2024.

**PRÉSENTS** : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-Louis ROUVIDANT, Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Richard PONCEPT, Grégory COINTE, Cédric DAUDUIT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Cindy FOUR, Héloïse FERRIER.

**Ont donné procuration :**

Mme Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT  
Mme Sophie CARRE à Laurent DOLCEMASCOLO

**Absents :**

Céline DESSIMOND, Rémi CHABANAT

**Secrétaire de séance** : Héloïse FERRIER

DELIBERATION  
Tarifs restaurant scolaire  
N°2024/06/46

**Objet : Finances locales : Tarifs**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le prestataire API a révisé ces tarifs au 1<sup>er</sup> septembre 2022 + 6.51%, au 1 septembre 2023 +2.87%, à cela s'ajoute l'inflation sur le coût de l'énergie.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les tarifs depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021

Enfants domiciliés à Orléat 3.90€ le repas  
Enfants extérieurs à Orléat 4.30 € le repas  
Adulte 7.30 € le repas

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il y aurait lieu de fixer les tarifs du restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2024 et donne lecture de la proposition des tarifs :

AR Prefecture  
Enfants domiciliés à Orléat 4.10€ le repas  
063-216302653-20240603-20240646-DE  
Reçu le 05/06/2024



**Enfants extérieurs à Orléat 4.60 € le repas**  
**Adulte 7.70 € le repas**

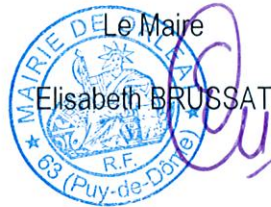
Maintien de l'inscription annuelle au forfait de 5 €/an

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité

- Fixe les tarifs comme ci-dessous au 1<sup>er</sup> septembre 2024
- **Enfants domiciliés à Orléat 4.10€ le repas**
- **Enfants extérieurs à Orléat 4.60 € le repas**
- **Adulte 7.70 € le repas**
- **Forfait inscription annuelle 5 €**

*Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.*

Fait à Orléat, le 03 juin 2024



**AR Prefecture**

063-216302653-20240603-20240646-DE  
Reçu le 05/06/2024